

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée ORDINAIRE de la Société de transport de Lévis,
tenue au 2175, chemin du Fleuve, à Lévis **le jeudi vingt-sept (27) août 2026 à 18h**

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Leblond, président
M. Daniel Saindon, vice-président
M. Jean Demers, administrateur
M. Benoit Forget-Chiasson, administrateur
Mme Karine Lavertu, administratrice
M. Érik Bilodeau, administrateur
Mme Marjorie Guay, représentante des usagers du T.C.
Mme Francine Marcoux, trésorière
M. Jean-François Carrier, directeur général et secrétaire
M. Éric Savard, nouveau directeur général et secrétaire

EST EXCUSÉE :

Mme Cindy Morin, représentante des usagers du T.A.

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 juin 2026
4. Nomination de Monsieur Éric Savard, directeur général, au poste de Secrétaire du Conseil d'administration
5. Autorisation de signatures des chèques, des contrats et/ou effets de commerce
6. Désignation de deux (2) membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel-cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis
7. Désignation de messieurs Jean Leblond et Éric Savard à titre de membres et d'administrateurs au sein de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)
8. Octroi à Beau Site Excavation le contrat pour le déneigement des aires d'accès et stationnements du Centre d'opérations pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
9. Octroi à Gestion Belle-Rivière du contrat pour le déneigement du Terminus et Parc-Relais-Bus Lagueux pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
10. Octroi à Gestion Belle-Rivière du contrat pour le déneigement du Parc-Relais Bus des Rivières, sis au 950, route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
11. Octroi à Groupe Bel cour d'un contrat pour le déneigement d'un lot d'abribus pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

12. Autorisation de renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du système d'exploitation en temps réel (Hastus on demand (HOD)) pour le service de transport adapté
 13. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 16 et 17 septembre à Québec sous le thème « Investir en transport collectif pour assurer la prospérité du Québec »
 14. Autorisation de l'avenant # 1 au mandat confié à Atwill-Morin inc. relativement aux travaux de réparation de la dalle de béton, de remplacement de la membrane d'étanchéité et de réfection du marquage au sol du stationnement d'autobus du centre d'exploitation de la STLévis
 15. Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 192 de la Société de transport de Lévis
 16. Présentation des amendements budgétaires du deuxième trimestre de l'année 2026
 17. Présentation de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026
 18. Rapport des modifications de contrats autorisées par la direction générale
 19. Dépôt du certificat des responsabilités statutaires
 20. Comptes payables
 21. Points divers
 - 21.a) Dépôt du « Rapport d'activités 2025 » de la Société de transport de Lévis
 - 21.b) Remerciements à Monsieur Jean-François Carrier, directeur général à la Société de transport de Lévis
 22. Période de questions
 23. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2026-083-

Il est proposé par	monsieur Daniel Saindon
Appuyé par	monsieur Érik Bilodeau
Et résolu	unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 27 août 2026 soit adopté en considérant l'ajout du sujet suivant au point 21. Divers :

21.a) Dépôt du « Rapport d'activités 2025 » de la Société de transport de Lévis

21.b) Remerciements à Monsieur Jean-François Carrier, directeur général à la Société de transport de Lévis

Adoptée-

2. Période de questions

Aucune

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 juin 2026

RÉSOLUTION 2026-084-

Il est proposé par	madame Karine Lavertu
Appuyé par	monsieur Benoit Forget-Chiasson
Et résolu	unanimentement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 juin 2026 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

4. Nomination de Monsieur Éric Savard, directeur général, au poste de Secrétaire du Conseil d'administration

RÉSOLUTION 2026-085-

ATTENDU QUE l'article 46 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration nomme le secrétaire de la société et fixe sa rémunération, ses avantages sociaux et ses conditions de travail ;

Il est proposé par	madame Marjorie Guay
Appuyé par	madame Karine Lavertu
Et résolu	unanimentement

QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Éric Savard, directeur général, à titre de secrétaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis ;

QUE cette fonction additionnelle fasse l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle de 9 500 \$;

QUE ce Conseil désigne madame Francine Marcoux, trésorière, comme substitut au poste de secrétaire du Conseil d'administration, en cas d'absence de monsieur Savard.

Adoptée-

5. Autorisation de signatures des chèques, des contrats et/ou effets de commerce

RÉSOLUTION 2026-086-

Il est proposé par	monsieur Érik Bilodeau
Appuyé par	madame Marjorie Guay
Et résolu	unanimement

QUE Messieurs Jean Leblond, président ou Daniel Saindon, vice-président **ET** Madame Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière ou Monsieur Éric Savard, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis, les chèques, les contrats et/ou effets de commerce qui découlent des opérations et des décisions de ce Conseil à compter de ce jour, jeudi le 27 août 2026 ;

QUE la signature de Monsieur Jean Leblond, président, soit apposée électroniquement à l'impression des chèques dont le montant est inférieur à 25 000 \$.

Adoptée-

6. Désignation de deux (2) membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel-cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2026-087

ATTENDU QUE le *Régime de retraite du personnel-cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis* mis en place le 1^{er} janvier 2011 (résolution 2011-012) prévoit que celui-ci est géré par un Comité de retraite formé de cinq (5) membres ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis doit, selon l'article 12.01 du texte du Régime, désigner deux (2) membres au sein dudit comité de retraite ;

ATTENDU : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par	monsieur Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par	monsieur Daniel Saindon
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil désigne, monsieur Éric Savard, directeur général et madame Francine Marcoux, directrice des finances, à titre de membres du comité de retraite du *Régime de retraite du personnel-cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis* ;

QUE cette désignation, conformément à l'article 12.04 du texte du Régime, soit d'une durée de deux (2) ans à compter des présentes.

Adoptée-

7. Désignation de messieurs Jean Leblond et Éric Savard à titre de membres et d'administrateurs au sein de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)

RÉSOLUTION 2026-088-

ATTENDU QUE l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) est une personne morale constituée en vertu de la loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) et qu'elle a pour objet notamment de fournir ou rendre accessibles à ses membres les biens et services dont ils ont besoin pour la réalisation de leur mission, fournir et rendre accessibles ces mêmes biens et services à tout autre organisme public de transport en commun, développer et partager l'expertise entre les membres et veiller à la promotion des intérêts généraux de ses membres et de l'industrie du transport en commun;

ATTENDU QUE la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration de cet organisme est composé de membres désignés par chaque société ayant constitué l'organisme et provenant de leur conseil respectif ;

ATTENDU QU' il est opportun de déléguer au président et au directeur général de la Société de transport de Lévis le droit de représenter la Société de transport de Lévis et d'exercer les droits qui lui sont conférés lors de l'Assemblée des membres et des assemblées du Conseil d'administration de l'organisme ;

Il est proposé par	madame Karine Lavertu
Appuyé par	monsieur Érik Bilodeau
Et résolu	unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE DESIGNER messieurs Jean Leblond, président et Éric Savard, directeur général de la Société de transport de Lévis à titre de délégués afin d'exercer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, les droits octroyés aux membres et notamment l'exercice des votes aux diverses assemblées des membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) ;

DE DESIGNER monsieur Jean Leblond, président de la Société de transport de Lévis à titre de délégué pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour un mandat d'au plus deux (2) ans, renouvelable.

Adoptée-

8. Octroi à Beau Site Excavation le contrat pour le déneigement des aires d'accès et stationnements du Centre d'opérations pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

RÉSOLUTION 2026-089-

ATTENDU la résolution 2026-029 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis situé au 1100 Saint-Omer à Lévis ;

ATTENDU les trois (3) soumissions reçues le 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QU' après l'analyse des soumissions, Beau Site Excavation a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'Entretien et de l'Ingénierie à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par	madame Marjorie Guay
Appuyé par	monsieur Jean Demers
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil accorde à Beau Site Excavation le contrat pour le déneigement des aires d'accès et stationnements du Centre d'opérations pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 au montant de 139 350 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée-

9. Octroi à Gestion Belle-Rivière du contrat pour le déneigement du Terminus et Parc-Relais-Bus Lagueux pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

RÉSOLUTION 2026-090-

ATTENDU la résolution no 2026-029 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement du Terminus et Parc-Relais-Bus Lagueux pour une période de trois (3) ans ;

ATTENDU les trois (3) soumissions reçues le 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QU' après l'analyse des soumissions, Gestion Belle-Rivière a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'Entretien et de l'Ingénierie à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par	monsieur Érik Bilodeau
Appuyé par	monsieur Daniel Saindon
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil accorde à Gestion Belle-Rivière le contrat pour le déneigement du Terminus et Parc-Relais-Bus Lagueux, sis au 2125, route Lagueux, quartier Saint-Étienne (Lévis) pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 au montant de 96 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée-

-
10. **Octroi à Gestion Belle-Rivière du contrat pour le déneigement du Parc-Relais Bus des Rivières, sis au 950, route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029**

RÉSOLUTION 2026-091-

ATTENDU la résolution no 2026-029 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement du Parc-Relais Bus des Rivières, sis au 950, route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour une période de trois (3) ans ;

ATTENDU les quatre (4) soumissions reçues le 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QU' après l'analyse des soumissions, Gestion Belle-Rivière a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'Entretien et de l'Ingénierie à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par	monsieur Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par	monsieur Daniel Saindon
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil accorde à Gestion Belle-Rivière le contrat pour le déneigement du Parc-Relais Bus des Rivières, sis au 950, route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 au montant de 58 800 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée-

-
11. **Octroi à Groupe Bel cour d'un contrat pour le déneigement d'un lot d'abribus pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029**

RÉSOLUTION 2026-092-

ATTENDU la résolution no 2026-029 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement d'un lot d'abribus pour une période de trois (3) ans ;

ATTENDU la seule soumission reçue le 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE cette soumission a été jugée conforme ;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'Entretien et de l'Ingénierie à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par	monsieur Daniel Saindon
Appuyé par	monsieur Jean Demers
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil accorde à Groupe Bel cour le contrat pour le déneigement d'un lot d'abribus pour les hivers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 au montant de 201 986 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée-

12. Autorisation de renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du système d'exploitation en temps réel (Hastus on demand (HOD)) pour le service de transport adapté

RÉSOLUTION 2026-093-

ATTENDU QUE l'acquisition de l'entreprise GIRO inc. d'un système d'exploitation en temps réel (Hastus on demand (HOD)) pour le service de transport adapté en juillet 2018 (résolution 2018-111) ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'obtenir un support technique annuel pour ce système considérant la complexité de celui-ci ;

ATTENDU l'article 9 paragraphe 2° du règlement 197 sur la gestion contractuelle de la société ;

ATTENDU QUE l'article 33 paragraphe 2° de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) permet à une société de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur lorsque le contrat ne peut être attribué qu'à une seule entreprise en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tels un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ;

ATTENDU la recommandation de la direction Proximité client et commercialisation à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par	monsieur Daniel Saindon
Appuyé par	monsieur Karine Lavertu
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à renouveler le contrat annuel de support et d'entretien du système d'exploitation en temps réel (Hastus on Demand (HOD)) pour le service de transport adapté auprès de l'entreprise GIRO inc. au montant de 98 883 \$ plus les taxes applicables pour la période du 29 octobre 2026 au 28 octobre 2027.

Adoptée-

-
13. **Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 16 et 17 septembre à Québec sous le thème « *Investir en transport collectif pour assurer la prospérité du Québec* »**

RÉSOLUTION 2026-094-

ATTENDU QUE le colloque annuel 2026 de l'ATUQ aura lieu les 16 et 17 septembre à Québec ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce colloque, des conférenciers mettront en lumière le rôle structurant des investissements en transport collectif dans l'économie québécoise et les occasions qu'ils créent, notamment pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et le développement économique, ainsi que favoriser une prospérité durable ;

ATTENDU l'opportunité pour les membres du conseil d'administration et les gestionnaires de la STLévis d'enrichir leurs connaissances quant au développement de l'organisation en assistant à de telles conférences ;

ATTENDU QUE ce colloque offre également à chacune des sociétés membres de l'ATUQ l'occasion de reconnaître les réalisations de son personnel :

Il est proposé par	monsieur Daniel Saindon
Appuyé par	madame Marjorie Guay
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil autorise une dépense au montant maximum de 12 500 \$, taxes en sus, afin de permettre aux membres du conseil d'administration, aux gestionnaires et au(x) récipiendaire(s) de la STLévis de participer au colloque annuel de l'ATUQ qui se tiendra à Québec les 16 et 17 septembre prochains.

Adoptée-

-
14. **Autorisation de l'avenant # 1 au mandat confié à Atwill-Morin inc. relativement aux travaux de réparation de la dalle de béton, de remplacement de la membrane d'étanchéité et de réfection du marquage au sol du stationnement d'autobus du centre d'exploitation de la STLévis**

RÉSOLUTION 2026-095-

ATTENDU le contrat octroyé à Atwill-Morin inc. le 30 avril 2026 pour la réalisation des travaux de réparation de la dalle de béton, de la membrane d'étanchéité et du marquage au sol du stationnement d'autobus du centre d'exploitation de la STLévis ;

ATTENDU QU' au fur et à mesure de l'avancement du chantier, différents nouveaux mandats ont été confiés pour des travaux additionnels liés à la réparation de la dalle de béton et des fosses ;

ATTENDU QUE ces coûts supplémentaires seront couverts par le règlement no 179 ;

ATTENDU la recommandation du directeur de projets à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par	monsieur Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par	monsieur Daniel Saindon
Et résolu	unaniment

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder l'avenant no 1 au contrat octroyé à Atwill-Morin inc., pour un montant de 308 199,30 \$, plus les taxes applicables, relativement aux travaux de réparation de la dalle de béton, de remplacement de la membrane d'étanchéité et de réfection du marquage au sol du stationnement d'autobus du centre d'exploitation de la STLévis.

Adoptée-

15. Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 192 de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2026-096-

ATTENDU QUE les chapitres VI et VII de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)* autorisent les sociétés de transport à adopter des règlements visant à préciser des conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis sous son autorité ainsi que des normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles qu'elles exploitent;

ATTENDU les « Règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis » et « Règlement 192 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis »;

ATTENDU QUE l'article 140 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)* permet à une société de transport de désigner, parmi ses employés ou ceux d'une entreprise avec qui elle est liée par contrat, un certain nombre d'inspecteurs pour l'application des règlements édictés en vertu des chapitres VI et VII de la Loi;

ATTENDU QUE la liste des personnes désignées à titre d'inspecteur doit être révisée de temps à autre;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par	monsieur Jean Demers
Appuyé par	monsieur Érik Bilodeau
Et résolu	unanimement

QUE ce Conseil désigne les personnes suivantes à titre d'inspecteur de la Société :

- BOUCHARD-SIMARD, Maxime, Inspecteur
- ST-MARTIN-IMBEAULT, Katryne, Inspecteur
- THIBODEAU, Cecilia, Inspectrice
- CANTIN, Samuel, Superviseur-exploitation
- MAYRAND, Michaël, Superviseur-exploitation
- PICARD, Philippe, Superviseur-exploitation
- ROY, Stéphane, Superviseur-exploitation
- BOUTIN, Mathieu, Conseiller, planification opérationnelle
- DEROY, Nancy, Directrice de l'exploitation
- BÉRUBÉ, Youri, Répartiteur, transport adapté
- BOURASSA, Maryse, Répartitrice, transport adapté
- LAMBERT, Jean-François, Répartiteur, transport adapté
- TREMBLAY, Julie, Répartitrice, transport adapté

QUE ce Conseil autorise le directeur général à délivrer aux dites personnes désignées des certificats attestant de leur qualité d'inspecteur pour le compte de la Société;

QUE la désignation de ces personnes soit soumise à la Ville de Lévis pour approbation.

Adoptée-

16. Présentation des amendements budgétaires du deuxième trimestre de l'année 2026

RÉSOLUTION 2026-097-

ATTENDU l'adoption par le Conseil d'administration de la STLévis, le 25 juin 2026, de son règlement 198 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Société ;

ATTENDU QUE l'article 7 dudit règlement 198 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la directrice des finances peut effectuer un virement de fonds entre les postes prévus à l'intérieur du budget adopté dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

ATTENDU QUE l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil » ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a autorisé la STLévis à effectuer des virements de fonds à l'intérieur de son budget 2026 jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 1 000 000 \$ le 27 janvier 2026 (CV3106) ;

ATTENDU QUE pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026, il a été nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget pour un montant total de 1 229 \$, tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint ;

ATTENDU la recommandation de la Direction des finances à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par	monsieur Daniel Saindon
Appuyé par	madame Marjorie Guay
Et résolu	unaniment

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires du deuxième trimestre de l'année 2026 ci-annexé, préparé par la Direction des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis.

Adoptée-

17. Présentation de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

RÉSOLUTION 2026-098-

Il est proposé par	monsieur Daniel Saindon
Appuyé par	monsieur Jean Demers
Et résolu	unaniment

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, préparée par la direction des finances.

Adoptée-

18. Rapport des modifications de contrats autorisées par la direction générale

RÉSOLUTION 2026-099-

ATTENDU l'adoption par le Conseil d'administration de la STLévis, le 25 juin 2026, de son règlement 198 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Société ;

ATTENDU QUE l'article 18 dudit règlement 198 prévoit que le directeur général est autorisé à modifier un contrat accordé par le conseil d'administration dans la mesure où cette modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature et est financée à même des crédits déjà votés, jusqu'à concurrence de 10% du prix du contrat tel qu'attribué initialement ou d'un montant correspondant au seuil déterminé pour l'application de l'article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (139 000\$ actuellement), selon le moins élevé des deux montants;

ATTENDU QUE le directeur général doit déposer au conseil d'administration un rapport sur les dépassements de coûts ainsi autorisés, lorsque requis ;

ATTENDU QUE pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, les modifications de contrats autorisées par le directeur général s'élèvent à 18 556,53\$ taxes incluses, telles que présentées dans le rapport ci-joint ;

Il est proposé par	monsieur Érik Bilodeau
Appuyé par	monsieur Jean Demers
Et résolu	unanimement

De prendre acte du rapport des modifications de contrats autorisées par la direction générale pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 ci-annexé, préparé par la trésorière.

Adoptée-

19. DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits

auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.

- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés « Compensation ») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
 - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
 - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
 - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
 - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
 - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
 - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non-force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 21^e jour d'août 2026

Par 
Francine Marcoux, CPA
Directrice des finances et trésorière

20. COMPTES PAYABLES

RÉSOLUTION 2026-100-

Il est proposé par	madame Karine Lavertu
Appuyé par	monsieur Daniel Saindon
Et résolu	unanimement

De prendre acte des listes des déboursés des mois de juin et juillet 2026 préparés par la Direction des finances et ci-annexées pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Juin	
Salaires des périodes #22 à #26 :	1 460 844,08 \$
Chèques:	24 053,79 \$
Palements et transferts électroniques :	5 868 773,14 \$
Juillet	
Salaires des périodes #27 à #30:	1 148 057,89 \$
Chèques:	6 893,23 \$
Palements et transferts électroniques :	6 698 358,38 \$

Adoptée-

21. Points divers

21.a Dépôt du « Rapport d'activités 2025 » de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2026-101-

ATTENDU le dépôt par la Direction générale du « Rapport d'activités 2025 de la STLévis » qui présente une synthèse des principales réalisations de la Société ainsi que ses principaux indicateurs de performance et ses résultats financiers pour cette période.

Il est proposé par monsieur Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par monsieur Daniel Saindon
Et résolu unanimement

De prendre acte du « Rapport d'activités 2025 » déposé par la Direction générale;

QUE celui-ci soit publié sur le site web de la société et acheminé aux principaux partenaires de la STLévis.

Adoptée-

21.b) Remerciements à Monsieur Jean-François Carrier, directeur général à la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2026-102-

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jean-François Carrier, directeur général à la Société de transport de Lévis depuis mars 2009 ;

ATTENDU QUE monsieur Carrier, par son leadership dynamique et son engagement, a su au cours des dix-sept dernières années, contribuer au développement de l'organisation pour la positionner comme un acteur incontournable de la mobilité durable à Lévis, à travers la réalisation de nombreux projets

d'investissement, l'optimisation de l'offre de service autant au transport régulier qu'au transport adapté et la modernisation des systèmes technologiques afin d'améliorer l'expérience des usagers ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est appuyé à l'unanimité

QUE ce Conseil adresse ses plus sincères remerciements à Monsieur Jean-François Carrier pour son leadership mobilisateur, sa vision stratégique et son engagement indéfectible qui ont contribué au rayonnement de la Société de transport de Lévis au cours des dix-sept (17) dernières années.

Adoptée-

22. Période de questions

Aucune

23. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2026-103-

Il est proposé par	madame Marjorie Guay
Appuyé par	monsieur Jean Demers
Et résolu	unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Jean Leblond

Le Secrétaire, Jean-François Carrier